

Procès-verbal

Assemblée générale de l'Association PieduVent

Mercredi 19 mars 2025 à 20h00

Salle du Pressoir de Berolle

Ordre du jour

Appel (liste de présence à l'entrée)

1. PV de l'assemblée générale 2024
2. Rapport du Président
3. Informations sur la situation actuelle
4. Lecture des comptes
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Election des vérificateurs des comptes
7. Cotisations
8. Renouvellement du Comité
9. Présentation des initiatives populaires fédérales de Paysage Libre Suisse
10. Information sur les courants vagabonds
11. Divers et propositions individuelles

Le Président Patrick Badan ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et se réjouit de voir la forte participation à cette séance.

1. Procès-verbal de l'AG 2024

Pour éviter des frais et du gaspillage de papier, le procès-verbal de l'Assemblée générale 2024 n'a pas été envoyé avec la convocation mais rendu disponible sur le site Internet.

Décision : la lecture n'étant pas demandée, le PV est considéré comme adopté.

2. Rapport du Président

L'année 2024 n'a pas été particulièrement riche en activité de la part du Comité, lequel fonctionne en effectif réduit : Marvie Lerdermann a démissionné et Vincent Jacoby a repris des études. De plus, le Président est lui-même très investi dans les 2 initiatives lancées par Paysage Libre Suisse (cf. point 9 de l'ordre du jour). Après plus de 10 années à la Présidence de l'association, Patrick Badan envisage également de remettre le flambeau et lance un appel à l'assistance pour trouver de nouvelles forces de travail.

Concernant le projet de parc éolien à Bière, il semblerait que les discussions entre les promoteurs et la Municipalité soient à bout touchant mais les aspects financiers (dédommagement, rétribution, prix de courant) ne seraient pas encore réglés. L'année 2026 est une année électorale et cela peut avoir diverses incidences : soit le désir de marquer la fin d'un mandat par la finalisation du projet ou au contraire, de laisser la « patate chaude » au prochain exécutif...

3. Informations sur la situation actuelle dans le canton de Vaud

Etat des projets éoliens en janvier 2025

<u>réalisé</u> :	Sainte-Croix Une étude est en cours auprès de la population pour évaluer les nuisances ressenties après plusieurs mois d'activités
<u>en procédure</u> :	Grandsonnaz / Sur Grati / Mollendruz / EolJorat Sud
<u>en préparation active</u> :	Bière / Essertines-sur-Rolle / Provence / Bavoix / EolJorat Nord
<u>peu actif, gelé, incertain</u> :	Bel Coster / EolJoux / Grandevent / Tous Vents / Vuarrens / Vaudair
<u>abandonné</u> :	Daillens / Cronay / Vaudair / Villars-le-Terroir / Bottens / Vuillens

A noter que les projets abandonnés figurent toujours dans la planification cantonale et à ce titre, ils pourraient refaire surface dans le futur.

4. Comptes 2024

Le caissier Vincent Jacoby présente les recettes et dépenses de l'année 2024, qui laisse apparaître un bénéfice de **CHF 1'824.60**

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Caroline et Konrad Kurzen ont procédé ce jour-même à la vérification des comptes qui sont à jour et corrects. Le Président remercia les vérificateurs pour leur travail.

Décision : Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donné au caissier et au Comité

6. Election des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs actuels, M. et Mme Kurzen, acceptent de poursuivre leur mandat pour l'année 2025.

Décision : l'Assemblée accepte la proposition

7. Cotisations

Le montant de la cotisation annuelle est maintenu à CHF 50.- par ménage.

Décision : l'Assemblée accepte la proposition

Demande est faite au caissier de regrouper les membres par ménage, afin d'éviter l'envoi à double des courriers.

8. Renouvellement du Comité

Comme évoqué dans son rapport, le Président rappelle que le Comité est actuellement en sous-effectif. Deux nouveaux membres seraient bienvenus et il remercie d'avance toute personne qui manifestera de l'intérêt pour s'engager. A l'exception de la présidence, la répartition des postes est ouverte et le Comité s'organise à l'interne en fonction des compétences de chacun.

Proposition du nouveau Comité

- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| • Patrick Badan | Président |
| • <i>vacant</i> | Vice-Président |
| • Catherine Seydoux | Secrétaire |
| • Vincent Jacoby | Caissier |
| • Yves Schaefer | Webmaster |
| • Olivier Jean-Petit-Matile | Responsable faune |
| • <i>vacant</i> | membre |

Décision : la composition du nouveau Comité est acceptée à l'unanimité.

9. Présentation des initiatives populaires fédérales de Paysage Libre Suisse

Deux initiatives populaires ont été lancées par Paysage Libre Suisse en 2024. Pour rappel, ces initiatives n'interdisent pas l'installation d'éoliennes en Suisse mais un frein sérieux aux différents projets en cours, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2024.

Initiative Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes

Elle demande que les installations éoliennes soient planifiées et réalisées ailleurs que dans les forêts et les pâturages boisés.

Initiative Pour la protection de la démocratie directe face aux parcs éoliens

Elle demande que les projets de parcs éoliens soient soumis à un vote populaire contraignant, dans les communes concernées et dans celles fortement impactées.

Le délai de récolte des signatures (100'000) pour les 2 initiatives est fixé à fin juin 2025. Actuellement près de 70'000 signatures ont été récoltées, il est donc urgent de se mobiliser.

Le Président invite les membres à signer et faire signer ces initiatives. Les feuilles de signatures sont disponibles à l'entrée de la salle. Il encourage également à participer aux actions de récolte de signatures qui sont organisées notamment les samedis lors des marchés de Morges et Lausanne.

10. Information sur les courants vagabonds

Les courants vagabonds (appelés aussi courants de fuite ou parasites) sont des courants électriques involontaires qui s'échappent du circuit fermé habituel et circulent à travers les parties conductrices, les installations ou le sol d'un bâtiment. Ils peuvent être très dangereux, voire mortels pour les animaux de rente dont la sensibilité est bien plus grande que celle des humains. Malheureusement les données scientifiques manquent à ce jour.

C'est avant tout l'effet « cocktail » qui est préoccupant, à savoir le cumul des champs électriques et électromagnétiques dus à la présence sur le même site d'éoliennes et de lignes à haute tension ou de postes sources, de lignes de chemin de fer ainsi que d'antennes relais. La nature du sol est également décisive, les problèmes constatés étant bien plus marqués en présence de nappe ou faille d'eau, de roche fracturée ou de carrière. Cet effet cocktail n'est malheureusement pas pris en compte lors du contrôle de la conformité de l'installation des parcs éoliens.

Le site de Bière est particulièrement exposé aux courants vagabonds : sol calcaire et argileux, sources, présence de l'armée, gravières et carrières, chemin de fer, antenne 5G et peut-être parc éolien.

En Suisse, bon nombre d'agriculteurs sont confrontés aux problèmes liés aux courants vagabonds, qui font l'objet de diverses études et ont donné lieu à deux motions déposées l'automne passé au Parlement fédéral par Jacques Nicolet et Pierre-André Page. Par ailleurs, on trouve sur la plateforme Agripedia un dossier à ce sujet qui présente le phénomène et les nombreux symptômes constatés chez les animaux de rente.

11. Divers et propositions individuelles

Olivier Jean-Petit-Matile fait une présentation sur les nombreuses espèces d'oiseaux présentes dans la région et qui seraient fortement impactées par la présence d'éoliennes. Outre les collisions avec les pâles, les oiseaux sont également perturbés dans la chasse et la reproduction par le bruit, les infrasons, les vibrations dans le sol et l'effet stroboscopique.

Les oiseaux rapaces et nocturnes paieront un lourd tribut, alors qu'ils présentent un intérêt incontestable pour l'agriculture en s'attaquant aux rongeurs.

A la question de Samuel Dind sur les aspects financiers de la production éolienne, le Président rappelle que les entreprises électriques sont peu loquaces sur ce point : il est très difficile de savoir exactement quels sont les coûts d'investissements et d'entretien. Par ailleurs, le prix du démantèlement qui est inclus dans le coût du projet se base sur les coûts actuels mais qu'en sera-t-il dans 20-30 ans ?

Konrad Kurzen évoque la situation en matière d'énergie photovoltaïque. La rétribution pour le courant produit par les particuliers a fortement baissée, de 16 à 6 ct/kWh. Cela se traduit par une diminution sensible de la pose de panneaux sur les bâtiments et les entreprises électriques n'ont aucun intérêt à encourager le solaire vu que leurs clients gagnent en autonomie. Par contre, avec l'éolien, le consommateur reste captif et tributaire des prix fixés par son fournisseur.

Wilfried Besson demande ce qu'il en est de la valeur immobilière aux abords des parcs éoliens ? Difficile à chiffrer précisément lui répond le Président, mais la dépréciation est incontestable.

Deux points sont encore évoqués par Patrick Badan, à savoir :

PieduVent peut légitimement faire opposition en cas de mise à l'enquête, même si elle n'est pas domiciliée à Bière. Le cas échéant, l'association pourra compter sur les spécialistes et les juristes de Paysage Libre Vaud.

Quant aux mesures actuelles du vent, il n'y a pas de données autres que celles figurant sur le site de la SEFA, forcément très optimistes. Il faut payer pour en savoir davantage et les mesures peuvent varier en fonction du lieu exact d'implantation. Le projet repose donc uniquement sur les projections découlant du mat de mesure posé à 2 emplacements.

En conclusion, le Président remercie les membres du Comité pour le travail accompli durant l'année écoulée, ainsi que l'assemblée pour sa présence et la qualité du débat. Il invite tout le monde à se mobiliser encore davantage, soit en s'impliquant dans le comité, soit en récoltant des signatures en faveur des 2 initiatives précitées. Car un tel changement de la loi constituerait un sérieux frein aux projets éoliens en Suisse et, par conséquent, à celui de Bière.

Berolle, avril 2025

Patrick Badan
Président

Catherine Seydoux
Secrétaire